Des règles à connaître pour les coachs

JAPS 2023

Les Licences

La licence est un document d'identité sportive valable pour une saison sportive (saison du **1er juillet d'une année au 30 juin** de l'année suivante)

Toute personne physique doit être **licenciée pour prendre part à des rencontres amicales**.

Quel que soit son type, la licence est valide à partir de **la date de qualification** attribuée par la FFBB ou l'organisme fédéral compétent.

Tout joueur souhaitant évoluer dans les divisions des championnats de France ou pré-nationaux **devra signer une charte d'engagements**. (De NF1 et NM2 à Pré-nationale)

- Infraction n°1 pour une équipe = **200 € d'amende** pour ton club
- Infraction n°2 et pour toute infraction supplémentaire pour cette même équipe = Ouverture de **dossier disciplinaire (300 €)**

A FAIRE SIGNER A TOUS LES LICENCIES A PARTIR DE U17 !

Comment puis-je savoir si mon joueur a signer la charte d'engagement ?

2 solutions

Sur le trombinoscope

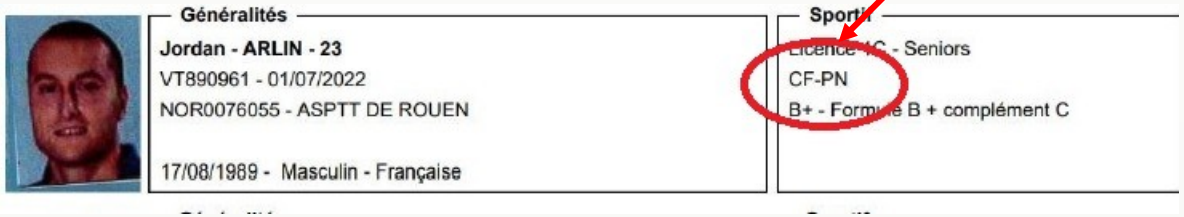

Sur la licence

Les Licences

Couleurs de Licence Et niveau de pratiques

Couleur	N° identitaire	Niveau de pratique (sous réserve respect des règles de participation de chaque niveau)
Blanc	BC	Tous
Vert	VT	Tous
Jaune	JH	Niveau inférieur à la Pré-Nationale
Jaune	JN	Tous
Orange	OH	Niveau inférieur à la Pré-Nationale
Orange	ON	Tous

Un entraîneur **doit fournir un certificat médical ou remplir le questionnaire de santé** pour l'obtention d'une licence.

Mutation

Tout changement de structure/club, d'une saison à l'autre ou en cours de saison, pour une personne bénéficiant d'une licence, est une mutation.

Il existe deux périodes de mutation :

- La **période normale (1er au 30 juin)** ne nécessitant pas la production de justificatifs ;
- La **période exceptionnelle (A partir du 1er juillet**)qui peut nécessiter la production de justificatifs

Licences et dates de qualification

Joueurs JC1 : Peut évoluer à tous les niveaux

Joueurs JC2 : Peut évoluer en **RM2** et aux **niveaux inférieurs**

Joueurs qualifié après le 30/11 : Ne Peut évoluer en championnat de France ou Pré-nationale sauf si sa dernière licence émane du même club et avant le 28 février.

Les Licences

Titre de séjour

Tout licencié ressortissant d'un pays n'étant pas membre de l'Espace Economique Européen (EEE) **devra transmettre un titre de séjour en cours de validité pour l'obtention de sa licence**.
Dans le cas où la durée du titre de séjour fourni ne correspond toutefois pas à la durée de la saison sportive, **la qualification cessera à la date de fin de validité** du titre de séjour. La qualification pourra être prorogée si le licencié fournit tout document administratif attestant d'une situation régulière sur le territoire national, dans un délai de 15 jours suivant l'expiration de son précédent justificatif.

- **Durée d'un week-end sportif :** du vendredi 0 heure au dimanche 24 heures
- **Signature de la feuille de match :** Celle-ci valide la liste de joueurs inscrites pour la rencontre ; Il est très important de vérifier avant de signer

Nombre de participation aux rencontres autorisées
Par principe, pour garantir la santé des sportifs, **les joueurs sont autorisés à participer à un maximum de deux rencontres sur trois jours de suite (consécutifs)**. Ainsi, sont comptabilisés les rencontres pendant la période d'un week-end sportif ou en semaine

Règles de participation : Concerne le championnat de France et la Pré-nationale Masc. Et Fém.*

Nombres de joueurs autorisés : 7 minimum / **12 maximum**

Type de licence autorisées (Nbre max) : 1 C = 3, ASP = 0, **2C = 0**, Jaune (JN) + Orange (ON) =2 au total

* Attention cette possibilité diffère selon les clubs

La règle des joueurs brûlé(e)s

La règle

Avant la 1ère journée de championnat le club doit transmettre une liste de 5 joueurs « brûlés » qui n'auront pas le droit de jouer dans les équipes de division inférieures à son équipe. Chaque équipe doit avoir une liste de brulé(e)s si elle possède une autre équipe de niveau inférieur

Qui dois-je brûlé(e) ?

Je dois brûler les joueurs et joueuses qui vont participer **au plus grand nombre de la saison**.

Puis-je modifier ma liste ? **Oui avant la fin des matchs Aller**

Pourquoi le faire ?

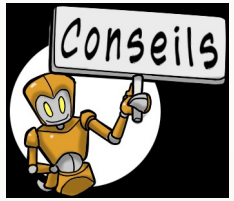

Dans les cas suivants : blessures, arrêts de pratique d'un joueur, absences régulières lors des rencontres, suspension de joueurs etc ,,,,,

Si le club fait la demande de changement **il pourra choisir son joueur « nouveau brûlé »** à condition d'avoir participer à un nombre de matchs importants.

Si le club ne se manifeste le changement sera par la commission sportive qui imposera le **joueur « nouveau brûlé »**

La réclamation

Si pendant une compétition officielle, une équipe estime avoir été lésée dans ses intérêts par une décision d'un officiel (arbitre ou aide arbitre), ou par tout événement survenu pendant la rencontre, elle doit suivre la procédure de dépôt d'une réclamation décrite ci-après.

Qui doit poser la réclamation ? Le capitaine en jeu ou l'entraîneur

A quel moment ?

- Au premier ballon mort et chronomètre de jeu arrêté si le ballon est vivant au moment de la faute d'arbitrage supposée commise ;
- Immédiatement si le ballon est mort et le chronomètre de jeu arrêté.

<u>Après la rencontre</u> :

- Doit, dans un **délai de vingt (20) minutes après la fin de la rencontre**, dicter l'objet de sa réclamation à l'arbitre, dans le vestiaire, après lui avoir remis un chèque du montant fixé chaque année par le Comité Directeur Fédéral ou la ligue. Cette somme restera acquise à l'organisme concerné ;
- Doit signer la feuille de marque au verso et au recto, dans les cadres réservés à cet effet ;
- Doit adresser **le premier jour ouvrable qui suit** la rencontre, **un rapport détaillé** portant sur les points précis faisant l'objet de la réclamation, en identifiant bien la rencontre.

Le **Président ou le Secrétaire Général** doit, pour que la réclamation soit recevable :

- Confirmer celle-ci, le premier jour ouvrable suivant la rencontre par pli recommandé adressé à la Commission Régionale ou fédérale 5x5
- Joindre **obligatoirement** un chèque, la preuve d'un virement ou un mandat du montant complémentaire nécessaire à la recevabilité de la réclamation qui restera acquis à l'organisme concerné. ;

Le report de match et les forfaits

Le Report

Dérogation d'horaire, date :
- Les dérogations sont à faire sur **FBI**.
- Il est **préférable de contacter le club adverse pour un accord tacite** avant de faire la demande

- Avant le championnat = **gratuit**
- Moins de 28 jours avant le match = **30 €**
- Demande non validée sur FBI (accord ou non) par le club adverse = **20 €**

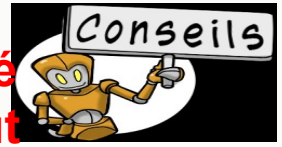

- Tout report à une date ultérieure sera refusé
- La dernière journée de championnat ne peut être avancée.

Pour les clubs ayant souhaité le couplage de rencontres de championnat de France où le jour et l'horaire et le lieu sont identiques, l'association sportive recevante doit prendre toutes les dispositions pour proposer un aménagement. Elle doit ainsi prévoir une salle pour chacune des équipes en cas de refus du club adverse.

Le Forfait

Non-participation à une rencontre :
Dans le cas où votre équipe serait dans l'impossibilité de prendre part à une rencontre (intempéries, accident,…), l'ensemble des acteurs de la rencontre devra être prévenu dans les meilleurs délais, et les justificatifs devront être fournis par mail (crc@normandiebasketball.fr) dans les 24 heures suivant la rencontre.
Si l'équipe décide de déclarer forfait pour une rencontre, un courrier officiel signé du/de la Président(e) doit être fourni à la Commission Régionale 5x5 par mail crc@normandiebasketball.fr) puis par voie postale à LRNB

Les Fautes techniques

Cumul de fautes techniques et disqualifiantes sans rapport

A partir de cette saison il existe deux groupes de faute technique (G1 ou G2) ou disqualifiante sans rapport.

Les fautes techniques sont réparties en deux groupes :

- Groupe 1 (G1) : Les fautes techniques sanctionnant un comportement incorrect.

Ces <u>fautes techniques sont prises en compte dans le cumul des fautes techniques</u> comptabilisées en vue d'une sanction disciplinaire.

- Groupe 2 (G2) : Les fautes techniques sanctionnant une <u>action de jeu.</u>

Ces <u>fautes techniques ne sont pas prises en compte dans le cumul des fautes techniques</u> comptabilisées en vue d'une sanction disciplinaire.

Dans l'hypothèse du cumul de trois (3) fautes techniques (G1) et/ou disqualifiantes sans rapport :

- le licencié sera sanctionné d'un (1) weekend sportif ferme d'interdiction de participer aux compétitions et/ou manifestations sportives, sauf à avoir arbitrer deux (2) rencontres ;

- le licencié, son club, la commission de discipline compétente, la CDO ou CRO compétente seront informés par voie électronique ;

Pour information coût financier des fautes techniques pour le club :

Frais de procédure dossier disciplinaire	300,00 €
1ère faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	Gratuit
2ème faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	30,00 €
3ème faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	50,00 €
4ème faute Technique ou Disqualifiante sans rapport	50,00 €
Frais notification suspension automatique suite 3 FT ou FDSR *(Toutes compétitions)*	20,00 €
Frais de procédure pour contestation 3e faute technique ou disqualifiante SR	100,00 €

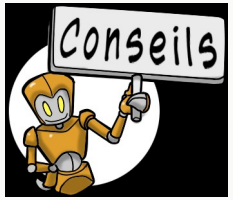

Les fautes techniques **peuvent être contestées auprès de la commission de discipline**

En cas de faute technique jugée injuste ou très sevère, un joueur peut en informer la commission de discipline de la ligue ou la FFBB. Celle-ci pourra être retirée ou prise en comppte dans le cas d'un dossier disciplinaire (5 techniques)

Des questions ????

Merci de votre participation